

Général avec l'adresse du Sénat et de la Chambre des Communes exprimant le sentiment de regret général à l'occasion du départ du Canada de Son Excellence et de son illustre épouse, et qu'il a plu à Son Excellence de prononcer le gracieux discours suivant :

HONORABLES MESSIEURS,

Un homme public ne peut recevoir une marque de considération personnelle plus élevée que celle que vous me conférez par cette adresse. En vous priant d'accepter l'expression de ma gratitude, je dois aussi vous remercier de vos paroles à l'égard de la Princesse dont l'affection pour le Canada égale pleinement la mienne. Ce sera mon orgueil et mon devoir à l'avenir de vous aider de toutes mes forces.

Maintenant que le terme de notre résidence parmi vous approche, et que les cinq plus heureuses années que j'aie jamais connues sont presque écoulées, il m'est donné de voir dans cette période toutes les dissensions domestiques évitées; l'amitié avec la grande république voisine, toujours existante et une prospérité non-interrompue marquant l'avancement de la Puissance.

Dans nulle autre contrée, les dix-sept dernières années,—c'est l'espace qui s'est écoulé depuis votre fédération—n'ont été témoins d'un tel progrès. D'autres pays ont vu leur territoire s'agrandir et leur sort se fixer par la révolution et la guerre; mais pas une goutte de sang n'a souillé les liens qui ont uni ensemble vos populations libres et amies de l'ordre. Et pourtant dans cette période, si brève dans la vie d'une nation, vous êtes parvenus à fonder une union dont les aspirations, d'un océan à l'autre, sont identiques.

Une magistrature au-dessus du soupçon; des provinces se gouvernant elles-mêmes et confiant à un gouvernement central et fort tous les intérêts nationaux; toutes les religions tolérées, sans faveur pour aucune; l'état reconnaissant les droits du travail, par l'exclusion des inutiles seuls; un gouvernement que le privilège ne maintient pas au pouvoir pendant un temps déterminé, mais qui peut changer suivant les exigences de l'opinion politique et dont les actes, au moyen de la responsabilité ministérielle peuvent toujours être scrutés par le peuple, tels sont les traits de votre jeune puissance.

Enfin, vous offrez le spectacle d'une nation possédant les moyens de se faire respecter par les ressources en hommes dont elle peut disposer sur terre et sur mer. Puisse ceux-ci n'être jamais requis que pour récolter les biens que la munificence de Dieu vous a prodigués en si grande abondance. Mais il est toujours vivace en vous cet esprit qui a porté vos pères à repousser toutes les invasions du sol et les atteintes à leurs libertés, et il est certain que vous êtes prêts aujourd'hui comme alors à assumer les charges nécessaires pour assurer la permanence de vos institutions et de vos lois.

Vous avez le pouvoir de faire des traités, sous votre propre responsabilité, avec les nations étrangères, et votre Haut-commissaire est associé pour les négociations, au ministère des affaires étrangères.

Vous n'êtes pas les sujets, mais les alliés du grand pays qui vous a donné naissance et qui est prêt, avec toute son énergie, à se faire le champion de vos intérêts. S'aidant l'un et l'autre, le Canada et la Grande-Bretagne travaillent de concert à l'avancement commercial de l'un et de l'autre. C'est la reconnaissance de cet état de choses qui donne une signification à la présentation de cette adresse. Les amitiés personnelles, quelque chères qu'elles nous soient comme particuliers, n'ont aucune importance publique. Ce ne peuvent être que des accidents heureux ou malheureux. Mais nul accident personnel ne peut affecter la satisfaction que donne l'état des relations maintenant existantes entre la vieille métropole et ce jeune pays.

Je me réjouis donc de votre détermination à montrer de nouveau qu'au Canada est aussi fermement enraciné que jamais l'amour de cette union libre qui assure des avantages égaux à vous et à la Grande-Bretagne. Sans cette union, le maintien de vos institutions et de votre autonomie nationale ne durerait pas une année; tandis que la perte de l'alliance de ces provinces, qui jadis étaient des dépendances de l'Angleterre, porterait un rude coup au commerce et à la renommée de celle-ci.